

**Double peine pour  
M.-Ch. DALLOZ :**

**Deux mandats électifs  
à mi-temps mais deux  
salaires à taux plein !**

# Le Dindon enchaîné



Journal satirique de la vie publique locale

Numéro 12 - 1,00 €

<http://www.ledindonenchaîne.fr>

29 avril 2009

## Numéro spécial : Absentéisme des députés

### Marie-Christine DALLOZ

## a encore loupé une bonne occasion de se taire !

*Le 9 avril dernier, le projet de loi Hadopi relatif à la lutte contre les modes d'échanges illégaux des œuvres par Internet était rejeté à l'Assemblée nationale. En fait, seuls 36 députés sur les 577 que compte le Palais Bourbon étaient présents dans l'hémicycle au moment du vote ! Bien sûr, les trois parlementaires jurassiens étaient absents et chacun d'eux avait une bonne excuse pour expliquer son absence !*

*Cet épisode, révélateur du dysfonctionnement de nos institutions républicaines, n'a pas empêché Marie-Christine DALLOZ, députée du Jura, de faire la morale à ses petits camarades quant à leur absence à cette réunion.*

*Pourtant l'élue jurassienne n'est pas la mieux placée pour donner des leçons dans ce domaine comme en témoigne notre enquête sur sa présence aux réunions de la commission des affaires sociales.*

Parmi les sujets qui ont l'art d'agacer Marie-Christine DALLOZ, députée du Jura, figure notamment l'absence des parlementaires aux réunions de l'assemblée nationale. Et lorsque celle-ci aborde cette question délicate, elle n'hésite pas à jouer sur les mots pour arranger la vérité si cela peut lui être favorable. L'élue du Haut Jura avait déjà exercé ses talents dans ce domaine il y a quelques mois, elle vient récemment de récidiver !

En septembre 2007, madame DALLOZ affirmait en effet dans les colonnes de la Voix du Jura qu'elle n'avait « pas manqué une seule séance depuis le 17 juin », date de son élection au Palais Bourbon. Manque de chance pour elle, *Le Dindon* avait refait les comptes et démentait quelques jours plus tard cette affirmation tout à fait erronée. En effet, s'agissant des réunions de la commission des affaires sociales dont elle est membre, l'élue n'avait participé qu'à cinq réunions sur onze au cours de cette période !

Quelques mois plus tard, lors de la présentation de ses vœux aux élus du canton de Champagnole, madame DALLOZ abordait de nouveau cet épineux sujet. Relatant la rencontre, un journal local indiquait que la députée se disait « excédée par les dénégations permanentes sur le taux d'absentéisme des parlementaires ». Dans cet article, l'élue ajoutait : « On nous reproche de ne jamais être présent dans l'hémicycle. Mais ce qu'il faut savoir c'est que pendant les séances, nous avons parallèlement des réunions de commissions. On ne peut donc pas être partout ». Problème, notre députée n'est pas particulièrement assidue aux réunions de commission.

Très récemment, la députée s'est exprimée suite au rejet du projet de loi sanctionnant le téléchargement illégal sur Internet. Ce texte a été rejeté le 9 avril dernier faute d'un nombre suffisant de députés de la majorité dans l'hémicycle au moment du vote alors que plusieurs députés de l'opposition étaient arrivés par

surprise. Au total, 36 députés seulement étaient présents sur les 577 que compte l'assemblée nationale !

Bien sûr, aucun des trois élus jurassiens n'était présent ce jour là dans l'hémicycle et, évidemment, chacun d'eux avait une très bonne explication pour justifier cette absence. Marie-Christine DALLOZ déclarait ainsi dans le Progrès du 11 avril : « J'étais de permanence le mardi et le mercredi ». Dans la foulée, elle s'offrait même le luxe de faire la leçon à ses petits camarades, absents eux aussi ce jour là. Elle déclarait : « Je suis étonnée de constater que les élus ne fassent pas preuve de plus de responsabilité pour assumer leurs permanences ». Celle-ci reprochait également à ses propres amis politiques de ne pas respecter leur « obligation morale ».

**Bien sûr, aucun des trois élus jurassiens n'était présent ce jour là au Palais Bourbon et, bien évidemment, chacun d'eux avait une très bonne explication pour justifier son absence.**

**Tableau des présences de Marie-Christine DALLOZ  
aux réunions de la commission des affaires sociales  
de l'Assemblée nationale - Session 2006-2007**

Session 2006-2007			
26 septembre 2007	NC	23 juillet 2007	Présente
26 septembre	NC	17 juillet	Absente
25 septembre	Présente	17 juillet	Présente
18 septembre	Présente	11 juillet	Absente
12 septembre	Absente	4 juillet	Absente
31 juillet	Absente	28 juin	Présente
24 juillet	Absente		

*Le Dindon enchaîné* estime pour sa part que madame DALLOZ n'est pas la mieux placée pour montrer du doigt ses collègues comme en témoigne notre enquête sur sa présence aux réunions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée dont elle est membre.

# Le Dindon enchaîné

Il ressort en effet de notre enquête que sur les 131 réunions de cette commission qui se sont tenues entre le 28 juin 2007 et le 8 avril 2009, madame DALLOZ n'a été présente qu'à 62 occasions. Avec un taux de présence inférieur à 50 %, l'élue jurassienne n'a donc pas de quoi pavoiser et encore moins de faire la morale à ses petits camarades !

**Tableau des présences de Marie-Christine DALLOZ aux réunions de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale - Session 2007-2008**

Session 2007-2008			
30 septembre 2008	Absente	25 mars 2008	Absente
18 septembre	Absente	25 mars	Absente
17 septembre	Absente	6 février	Présente
17 septembre	Absente	30 janvier	Absente
17 septembre	Présente	29 janvier	Présente
16 septembre	Présente	29 janvier	Présente
16 juillet	Présente	23 janvier	Présente
9 juillet	Présente	22 janvier	Absente
9 juillet	Présente	15 janvier	Présente
8 juillet	NC	9 janvier	Présente
2 juillet	Présente	18 décembre 2007	Présente
25 juin	Absente	18 décembre	Présente
25 juin	Absente	12 décembre	Absente
24 juin	Présente	12 décembre	Absente
18 juin	Présente	12 décembre	Présente
17 juin	Absente	5 décembre	Présente
17 juin	Absente	27 novembre	Absente
11 juin	Présente	20 novembre	Présente
3 juin	Présente	13 novembre	Présente
27 mai	Absente	8 novembre	Absente
13 mai	Absente	8 novembre	Absente
6 mai	Absente	7 novembre	Présente
30 avril	Absente	6 novembre	Présente
30 avril	Présente	31 octobre	Absente
16 avril	Absente	31 octobre	Absente
16 avril	Absente	30 octobre	Présente
16 avril	Absente	30 octobre	Présente
15 avril	Absente	24 octobre	Présente
15 avril	Absente	24 octobre	Absente
9 avril	Présente	17 octobre	Présente
8 avril	Absente	16 octobre	Présente
2 avril	Présente	16 octobre	Présente
2 avril	Présente	11 octobre	Présente
1 avril	Absente	2 octobre	Présente
26 mars	Absente		

Rappelons que selon le règlement intérieur de l'Assemblée, la présence des députés à ces réunions est obligatoire. Ce règlement prévoit également des sanctions en cas d'absences répétées et non justifiées à ces réunions. Or, elles ne sont jamais appliquées.

**Il ressort de notre enquête que sur les 131 réunions de la commission des affaires sociales qui se sont tenues entre le 28 juin 2007 et le 8 avril 2009, madame DALLOZ n'a été présente qu'à 62 occasions. Avec un taux de présence inférieur à 50 %, l'élue jurassienne n'a donc pas de quoi pavoiser et encore moins de faire la morale à ses petits camarades !**

Pour justifier leur absence chronique, députés et sénateurs - madame DALLOZ en tête - rétorquent que le travail d'un parlementaire ne se mesure pas uniquement à la présence aux réunions des assemblées. Ils expliquent que dans le cadre de leur mandat, ils peuvent être membres d'une délégation parlementaire, d'une commission d'enquête, d'une commission spéciale ou encore d'une mission d'information... et ne peuvent par conséquent être présents à l'ensemble des réunions.

L'argument est certes recevable mais il ne saurait à lui seul justifier le très fort taux d'absentéisme qui règne à l'Assemblée nationale et au Sénat.

**Tableau des présences de Marie-Christine DALLOZ aux réunions de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale - Session 2008-2009**

Session 2008-2009			
8 avril 2009	Présente	12 novembre 2008	Absente
25 mars	Présente	12 novembre	Absente
18 mars	Absente	5 novembre	Absente
11 mars	Présente	5 novembre	Absente
4 mars	Présente	3 novembre	NC
18 février	Présente	30 octobre	Absente
17 février	Absente	30 octobre	Absente
11 février	Absente	29 octobre	Absente
10 février	Absente	29 octobre	Absente
5 février	Absente	29 octobre	Absente
4 février	Présente	29 octobre	Absente
4 février	Présente	28 octobre	Présente
4 février	Présente	28 octobre	Absente
3 février	Présente	27 octobre	Absente
28 janvier	Présente	27 octobre	Présente
28 janvier	Absente	22 octobre	Absente
21 janvier	Présente	22 octobre	Présente
14 janvier	Absente	21 octobre	Présente
13 janvier	Absente	15 octobre	Absente
17 décembre 2008	Présente	15 octobre	Présente
10 décembre	Absente	14 octobre	Absente
10 décembre	Présente	8 octobre	Absente
4 décembre	Absente	8 octobre	Absente
3 décembre	Absente	8 octobre	Présente
3 décembre	Absente	1 octobre	Présente
2 décembre	Absente	1 octobre	Absente
19 novembre	Présente		

Du reste, si nos parlementaires sont déjà trop occupés par leur fonction, on s'explique mal pourquoi la majorité d'entre eux possèdent d'autres mandats électifs ! Et dans ce domaine, les trois députés UMP du Jura sont des cumulards notoires. Jacques PELISSARD, outre son mandat de député, assume les fonctions de président de la Communauté de communes du Bassin de Lons-le-Saunier et de maire de Lons-le-Saunier. Jean-Marie SERMIER est pour sa part conseiller général, président de la Communauté de communes du Val d'Amour et maire de Cramans. Quant à Marie-Christine DALLOZ, elle exerce également un mandat de conseillère générale.

Résultat, la grande majorité de nos parlementaires exercent leurs fonctions parlementaires à mi-temps voir à tiers temps. Le gros du travail de nos députés est en fait concentré sur deux journées : cela commence en général le mardi matin avec les réunions de groupe et ce termine le mercredi en milieu d'après-midi.

Durant ces deux journées nos députés sont submergés, avec souvent deux ou trois réunions en même temps. Entre les commissions, les groupes politiques, les groupes d'étude ou d'amitié, l'emploi du temps est infernal. Et cela désorganise le travail parlementaire.

Par contre durant cette courte période de présence à Paris, la tranche de 15 heures - 16 heures du mercredi après-midi est « sacrée ». La plupart des élus se font en effet un devoir d'assister à la séance des questions d'actualité, retransmise à la télévision. Cette séance à peine terminée, nos élus de province repartent aussitôt, valise en main, vers les gares et les aéroports pour rejoindre leur circonscription. Si ce cumul des mandats est un excellent moyen pour nos édiles d'arrondir leur fin de mois, ce mode de gouvernance est catastrophique pour la bonne conduite des affaires publiques !